

Aux toutes agentes pastorales et agents pastoraux du diocèse de Bâle,
Aux responsables des unités pastorales, des missions linguistiques et des services pastoraux,
Aux communautés religieuses présentes dans le diocèse de Bâle,
Aux présidentes et présidents des dix exécutifs des corporations ecclésiastiques cantonales de droit public,

Soleure, 17 mars 2020

Renforcement des mesures visant à endiguer la propagation du coronavirus

Chères agentes pastorales, chers agents pastoraux,
Mesdames, Messieurs,

Hier soir, le Conseil fédéral a déclaré une "situation extraordinaire". Les ordres de la Confédération et des cantons doivent être suivis. Dans le diocèse de Bâle, les mesures suivantes s'appliquent avec effet immédiat, jusqu'au 19 avril 2020 inclus, et remplacent celles de vendredi dernier.

Mesures générales

- Les mesures d'hygiène et le maintien de la distance sont essentielles. La protection des groupes à risque est la première priorité.
- Toute personne présentant des symptômes de la grippe reste chez elle. En général, les contacts et les discussions se font, dans la mesure du possible, par téléphone et par courrier électronique. Cela s'applique également aux réunions.

Rassemblements et événements religieux

- Toutes les célébrations publiques et les rassemblements religieux sont interdits.
- Tous les baptêmes, les célébrations de première communion, les confirmations et les mariages sont reportés.
- Les funérailles peuvent être organisées dans des conditions strictes. Elles sont célébrées aussi simplement que possible et avec le moins de personnes possible (dans l'entourage immédiat) et uniquement sur la tombe.
- L'eucharistie ne peut et ne doit être célébrée par les prêtres qu'en privé.
- L'évêque célébrera la messe chismale en privé.
- L'évêque dispense de l'obligation faite aux fidèles de participer à l'eucharistie dominicale.
- Toutes les activités des paroisses, des missions linguistiques et des services pastoraux sont interdites.
- Les responsables des unités pastorales, des missions linguistiques et des services pastoraux sont responsables de prendre les décisions et de les mettre en œuvre, en concertation avec les autorités d'engagement (corporations ecclésiastiques).
- Les décisions doivent être communiquées au moyen d'affiches sur les portes des églises, dans les vitrines, ainsi que par des communications orales et/ou écrites, notamment sur les sites internet.
- Les églises du diocèse restent ouvertes à la prière personnelle.

Services sociaux de l'Église

- L'Église porte le souci non seulement des personnes âgées et des malades, mais aussi des sans-abri et des gens de passage. Ils appartiennent tous aux groupes vulnérables.
- La diaconie et la liturgie se complètent ; c'est aujourd'hui le moment où les agents pastoraux peuvent, avec les services sociaux, renforcer le travail caritatif. Les initiatives d'aide aux groupes à risque (achats, contacts téléphoniques, etc.) doivent être encouragées.

L'accompagnement pastoral individuel

- En cas d'accompagnement individuel, les mesures de la Confédération doivent être respectées (mesures d'hygiène, conduite des entretiens dans de grandes salles, maintien de la distance).
- Il convient que les paroisses, les missions linguistiques et les services pastoraux soient toujours atteignables par téléphone ; les coordonnées sont accessibles et communiquées activement.
- En principe, la communion aux malades n'est plus apportée à la maison. La seule exception est le Viatique.
- La réception du sacrement de la confession n'est possible que dans le cadre d'un accompagnement pastoral individuel.
- Les visites dans les hôpitaux, EMS, institutions font l'objet de restrictions édictées par les autorités cantonales et les directions des établissements. Elles sont à respecter par tous les agents pastoraux.

Transmission des services religieux dans les médias

- Les retransmissions de célébrations à la télévision, à la radio ou par internet permettent de participer à la prière de l'Église. Les liens sont disponibles sur le site internet jurapastoral.ch.
- Les textes liturgiques sont accessibles (messes et offices) sur le site : <https://www.aelf.org/>
- Une prière recommandée par les évêques d'Europe est jointe en annexe.

L'Église reste présente et accessible

Dans cette "situation extraordinaire", nous devenons tous des chercheurs. Afin de permettre un échange de bonnes idées, une plateforme d'échange sera mise en place sur le site internet jurapastoral.ch. Les équipes pastorales, les missions linguistiques et les services sont invités à envoyer toute pratique qui s'est avérée efficace ou toute idée qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre pour cette période particulière. Les informations pratiques détaillées concernant cette plateforme seront transmises tout prochainement.

Une prochaine communication aura lieu en cas de changement de situation ou, au plus tard, le 20 avril 2020. Avec Mgr Felix, Mgr Denis et les membres du Conseil épiscopal, je vous souhaite de vivre ce temps comme un temps béni. Qu'il vous conduise au tombeau vide, source de tout courage.


Markus Thürig
Vicaire général

